Couvert Végétal Permanent le long des cours d'eau

David Knoden - Fourrage Mieux
Pierre-Yves BONTEMPS - Natagriwal
Armelle COPUS- PROTECT'eau

17/12/2021

phytolicence

Programme

1. Le CVP : aspects réglementaires et localisation des cours d'eau
2. Installation des couverts permanents végétalisés
3. Les MAEC en bord de cours d'eau

Armelle Copus

Le CVP : aspects réglementaires et localisation des cours d'eau

phytolicence

Wallonie SPGE

Missions de PROTECT'eau

PROTECT'eau

PPP

PROTECT'eau

Protection de la ressource en eau vis-à-vis du nitrate et des PPP

Nitrate

Wallonie SPGE

Une nouvelle mesure pour préserver la qualité de l'eau

Auparavant, les zones tampons minimales de 6 mètres le long des cours d'eau avaient 1 seule fonction : Eloigner les épandeurs et les pulvérisateurs des eaux de surface

Depuis le 1er octobre 2021,

ces zones tampons doivent être végétalisées.

- **Nouvelles fonctions environnementales essentielles à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau**

CVP : que dit la législation?

Un couvert végétalisé permanent (CVP), herbacé ou ligneux, de **6 mètres** de large doit être présent le long des **cours d'eau** bordant **une terre de culture**.

Date d'entrée en vigueur : **1er octobre 2021**

Tolérance : le CVP doit être présent dès que possible et, dans tous les cas, au plus tard le **31 mai 2022**.

Qui ? : Tous les exploitants de terres de culture (y compris les prairies temporaires) situées à moins de 6 mètres de la crête de berge d'un cours d'eau

Exception : parcelles exploitées en culture biologique

Qui est concerné?

Etes-vous concerné par le CVP ?

Si oui, lever la main

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?

Objectif : protéger le cours d'eau et les organismes aquatiques

En limitant le transfert des PPP, de l'azote, du phosphore et des matières en suspension (terre)

- Par ruissellement et/ou érosion
- Par dérive de pulvérisation

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?

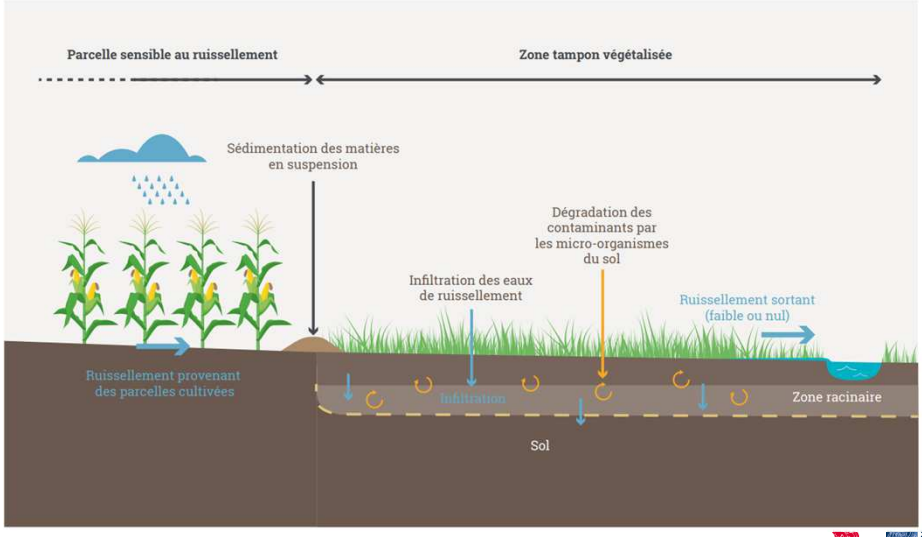

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?

Efficacité/ Qualité d'une zone tampon végétalisée :

Capacité à ralentir le ruissellement : dépend de la densité de la végétation et de son homogénéité. De ce points de vue, les graminées sont les plus intéressantes. Les espèces au port dressé et aux tiges rigides (la dactyle, fétuque élevée, fléole), sont à privilégier pour éviter que le couvert ne se couche sous l'effet d'une lame d'eau importante.

Capacité à infiltrer l'eau : favorisée par le développement d'un **système racinaire** dense et par l'activité de la **microfaune**, ce qui augmente la perméabilité du sol.

Rétention et dégradation : favorisées dans les zones végétalisées en permanence car les taux de **matière organique** y sont généralement plus élevés

Pourquoi des CVP le long des cours d'eau?

Quels effets sur la biodiversité et la qualité biologique des cours d'eau ?

- Rôle de corridor et de refuge pour la faune et la flore
- Contribue au développement de maillage écologique en zone agricole
- L'ombre des CVP boisés limite les risques d'eutrophisation et limite les hausse de T° néfastes à certaines espèces
- Alternance ombre/lumière + présence de racines = diversification des habitats.

Comment localiser les cours d'eau ?

Se référer à la carte « Réseau Hydrographique Wallon » sur WalOnMap.

Lien vers WalOnMap **:** https://tinyurl.com/coursdeau

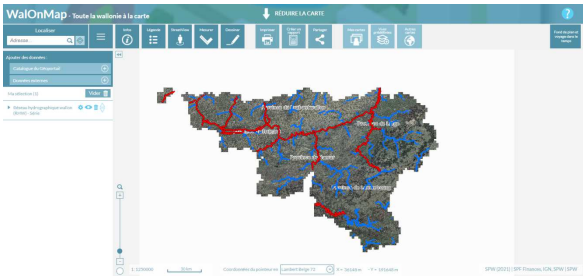

Dès 2022 → Les cours d'eau seront repris sur les plans PAC

Comment localiser les cours d'eau ?

WalOnMap - Carte du « Réseau hydrographique wallon » :

- Concernés par le CVP :
  - les cours d'eau navigables,
  - les cours d'eau non navigables de 1ère, 2ème et 3ème catégorie
  - les cours d'eau non classés.
- Non concernés par le CVP :
  - les cours d'eau non définis
  - les fossés et autres voies artificielles d'écoulement

Comment localiser les cours d'eau ?

https://tinyurl.com/coursdeau

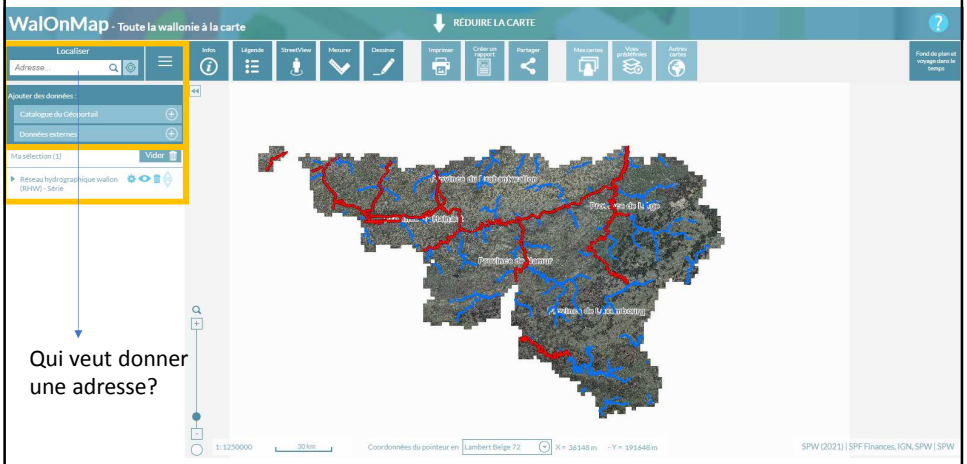

Qui veut donner une adresse?

Comment localiser les cours d'eau ?

Afficher la cartographie des cours d'eau
(= Réseau hydrographique Wallon)

Liste des couches cartographiques sélectionnées dans le catalogue

Ici : RHW

Si la couche du RHW ne s'affiche pas, cliquer sur « l'œil ».

Comment localiser les cours d'eau ?

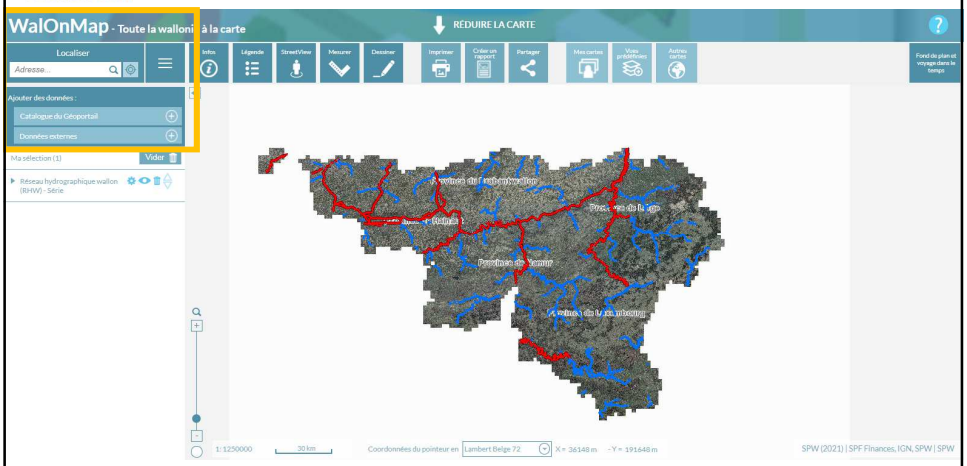

Comment localiser les cours d'eau ?

Zoomer sur une commune, un village ou une rue

Indiquez un code postal, le nom d'un village ou une adresse.

Cliquez ensuite sur la loupe

Liste des couches cartographiques sélectionnées dans le catalogue

Ici : RHW

Si la couche du RHW ne s'affiche pas, cliquer sur « l'œil ».

Comment localiser les cours d'eau ?

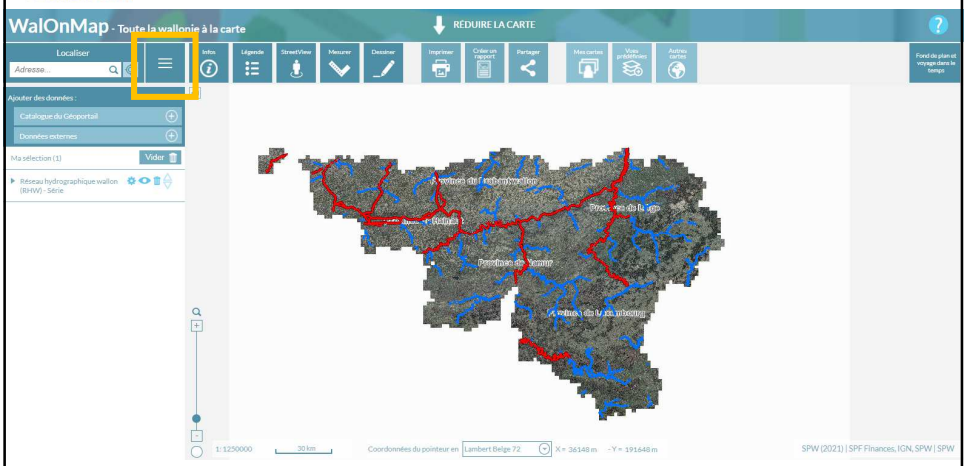

Zoomer sur une parcelle grâce à ses coordonnées X,Y

ou ses références cadastrales

Comment localiser les cours d'eau ?

PROTECT'eau

Selon votre choix, un des deux cadres suivants s'ouvre :

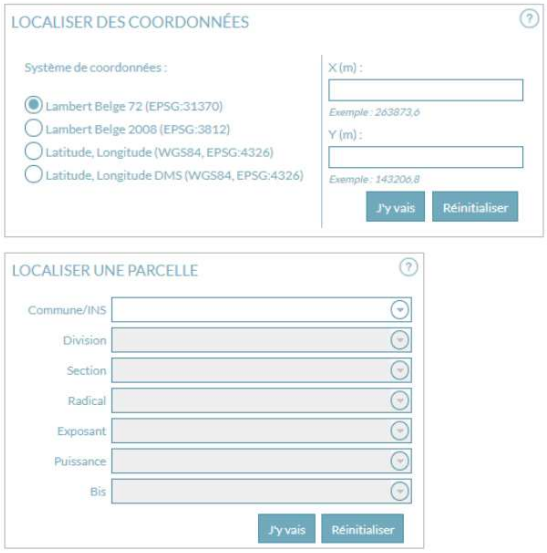

Encodez-y les données dont vous disposez puis cliquez sur « J'y vais ».

Comment localiser les cours d'eau ?

PROTECT'eau

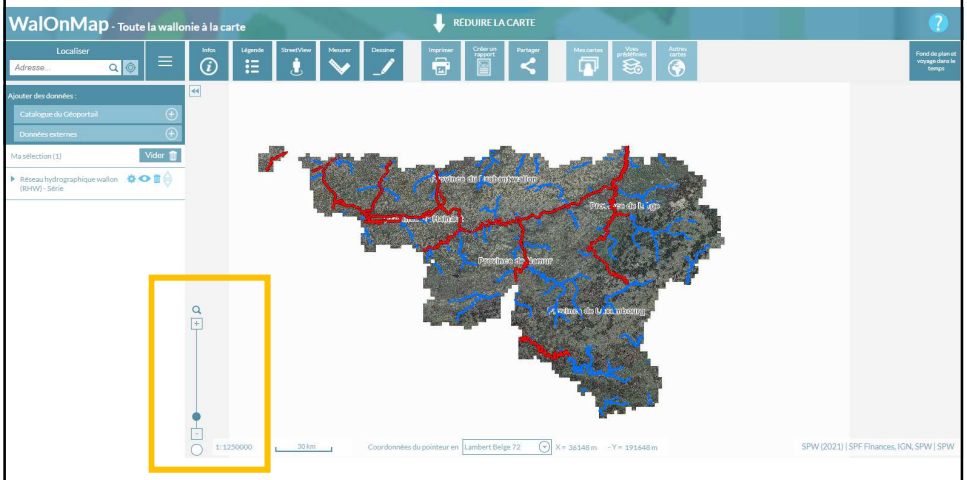

Outils pour zoomer/ dézoomer

Comment localiser les cours d'eau ?

Modifier ou supprimer le fond de plan

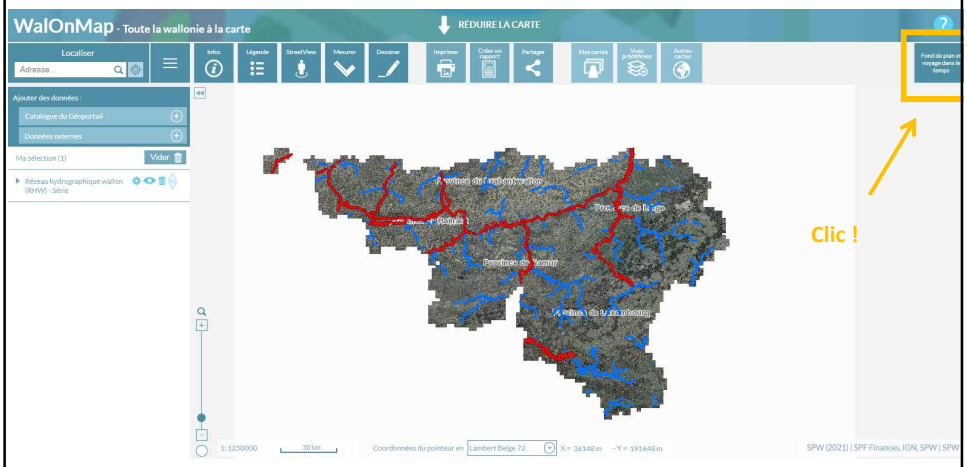

Comment localiser les cours d'eau ?

Utile pour bien visualisé les cours d'eau non classés représentés par un trait gris et fin, difficilement repérables sur une vue aérienne

WalOnMap - Toute la wallonie à la carte
RÉDUIRE LA CARTE
Localiser
rue de rhisnes temploux
Infos
Légende
StreetView
Mesurer
Dessiner
Imprimer
Créer un rapport
Partager
Ajouter des données :
Catalogue du Géoportail
Données externes
Ma sélection (1)
Vider
Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série
Clic n°1
Clic n°2
INFORMATIONS
COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 3ÈME CATÉGORIE
COURS D'EAU NON CLASSÉS
Cliquez sur le point info puis sur le tracé du cours d'eau afin d'obtenir des informations

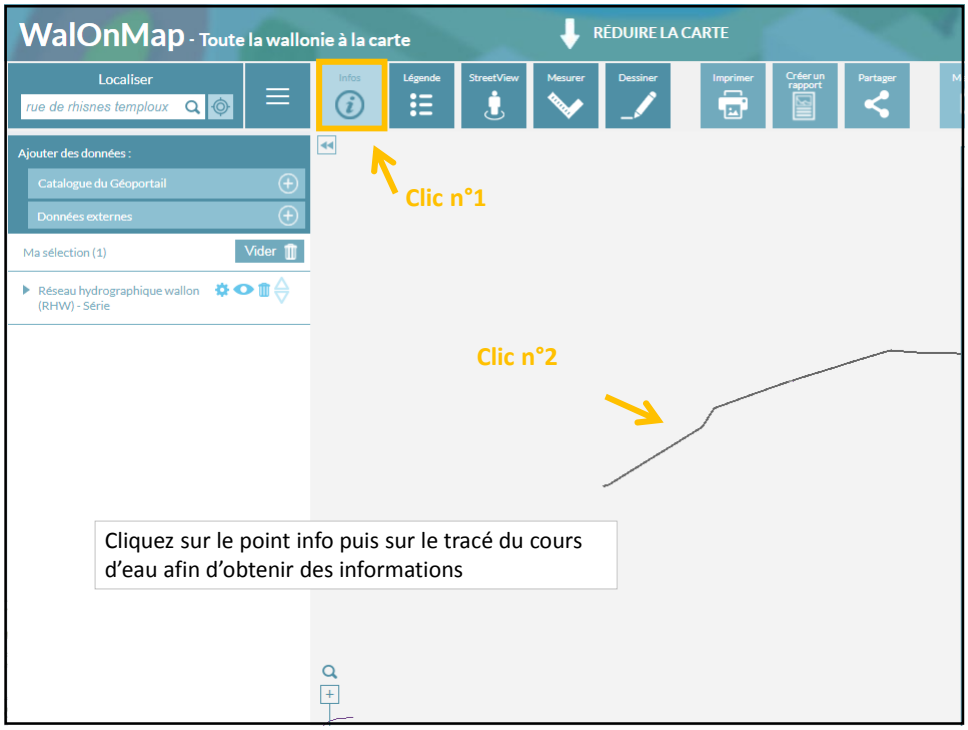
WalOnMap - Toute la wallonie à la carte
RÉDUIRE LA CARTE
Localiser
rue de rhisnes temploux
Infos
Légende
StreetView
Mesurer
Dessiner
Imprimer
Créer un rapport
Partager
Ajouter des données :
Catalogue du Géoportail
Données externes
Ma sélection (1)
Vider
Réseau hydrographique wallon (RHW) - Série
Clic n°1
Clic n°2
Cliquez sur le point info puis sur le tracé du cours d'eau afin d'obtenir des informations

Comment localiser les cours d'eau ?

Lien vers WalOnMap : https://tinyurl.com/coursdeau

Besoin d'aide :

- Tutoriel sur www.protecteau.be
- S'adresser au gestionnaire du cours d'eau, à PROTECT'eau ou encore à votre Contrat de rivière.

WalOnMap = source d'information, en cas de doute, le terrain prévaut

Comment localiser les cours d'eau ?

Observations cartographiques à communiquer au SPW:

- Cours d'eau inexistant
- Cours d'eau mal localisé
- Cours d'eau « enterré »
- Autres

→ Application web mise à disposition par la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN) du SPW : Webgis - Observations cartographique des cours d'eau (arcgis.com).

→ L'application vous permet de localiser vos observations et décrire la situation.

→ Tutoriel sur www.protecteau.be

Comment localiser les cours d'eau ?

Observations cartographiques à communiquer au SPW:

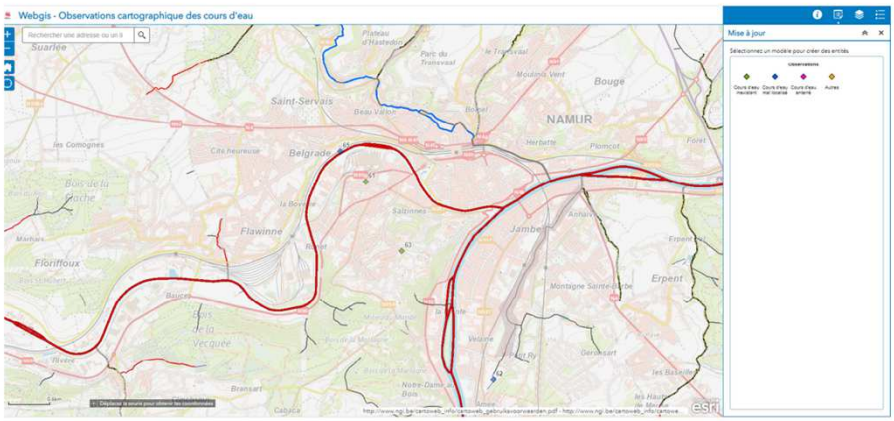

Comment localiser les cours d'eau ?

Observations cartographiques à communiquer au SPW:

1. Encodez une adresse ou un lieu dans le cadre supérieur gauche.

En zoomant sur la zone qui vous intéresse, vous visualiserez le parcellaire de 2019 ainsi que les cours d'eau recensés sur la carte du *Réseau Hydrographique Wallon*. La légende de cette carte se trouve dans le coin supérieur droit :

2. Si vous remarquez des différences entre la cartographie des cours d'eau et la réalité de terrain, vous pouvez indiquer vos observations grâce à l'outil de mise à jour se situant dans le coin supérieur droit :

Comment localiser les cours d'eau ?

Observations cartographiques à communiquer au SPW:

3. Sélectionnez le losange de couleur correspondant le mieux à votre situation puis cliquez sur l'endroit de la carte où vous souhaitez le localiser. Cliquez ensuite sur la « croix » en haut du cadre « Observation ».

4. Le point est alors localisé avec un numéro d'observation. Par exemple :

5. Vous pouvez argumenter votre observation en envoyant un e-mail à observation.cours.eau@spw.wallonie.be.
Mentionnez bien le **numéro d'observation dans l'objet de votre e-mail.**

- L'application ne dit pas si le CVP s'applique ou pas
- Utiliser l'application n'implique pas de dispense ou report systématique de l'obligation de CVP

Comment mesurer la largeur ?

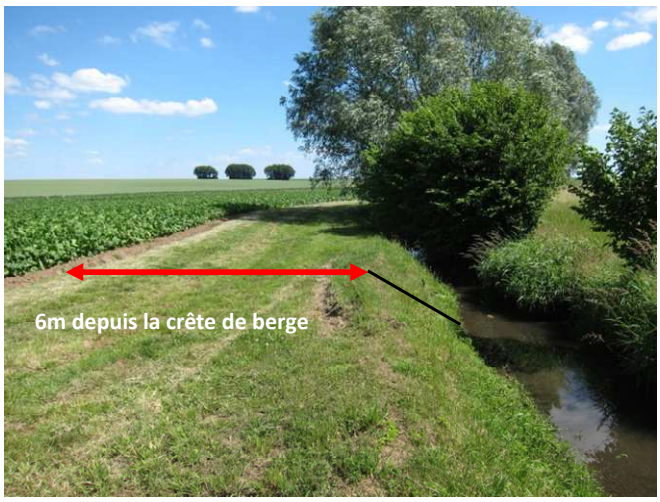

Comment mesurer la largeur ?

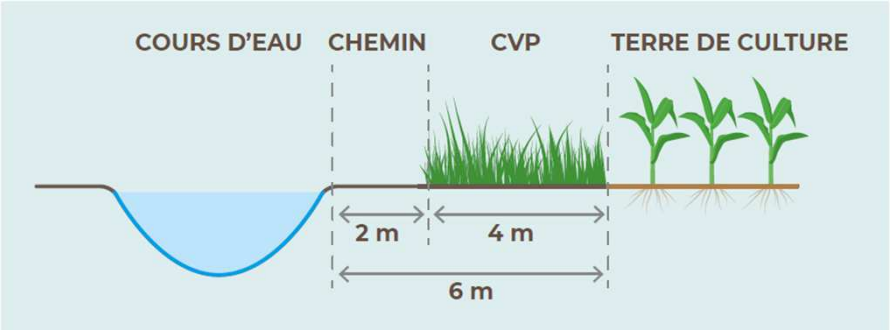

Quelles modalités de gestion?

- Le travail du sol de la bande n'est autorisé que pour l'implantation du couvert.

  <u>Attention</u> : 1er mètre à partir de la berge ne peut jamais être travaillé

- Produits phyto interdits : sauf traitement localisé contre certains chardons, rumex et plantes invasives (>1m de la berge)
- Fertilisation azotée organique ou minérale interdite.
- Récolte (fauche, pâturage, production de bois, production fruitière…) ou broyage.
- Le sursemis est autorisé pour regarnir le couvert

Question

Peut-on implanter du miscanthus comme CVP?

Oui/Non

Caractéristiques du couvert ?

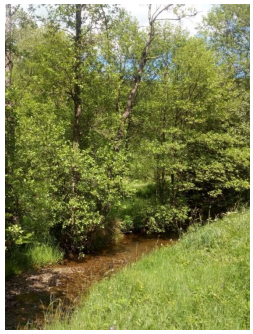

Couvert :

- Herbacé ou ligneux (sauf résineux) ou les deux
- Spontané ou implanté
- Permanent, càd :

  => pas de destruction

  => renouvellement si cas exceptionnel

  => pas d'espèces annuelles en pure

  => espèces pérennes : luzernière déconseillée
- Arbres fruitiers, bois d'œuvre, bois de chauffage : ok si couverture entre les rangs

Quelles sont les possibilités de valorisation?

- Fourrage (temporaire) → Fourrage Mieux
- Pâturage : attention clôtures
- MAEC, subsides à la plantation → Natagriwal
- Taillis courte rotation → VALBIOM
- Valorisation d'herbe (méthanisation, éco-matériaux)

  → VALBIOM
- …

Ressources sur les CVP

Page web sur les CVP

www.protecteau.be

- FAQ
- Tutoriels
- Articles et fiches techniques
- …

PROTECT'eau

Merci pour votre attention…

…Questions?

Wallonie SPGE

PROTECT'eau

Merci de votre attention !

Centre d'action de GEMBLOUX
gembloux@protecteau.be
081 62 73 13

Centre d'action de HUY
huy@protecteau.be
085 84 58 57

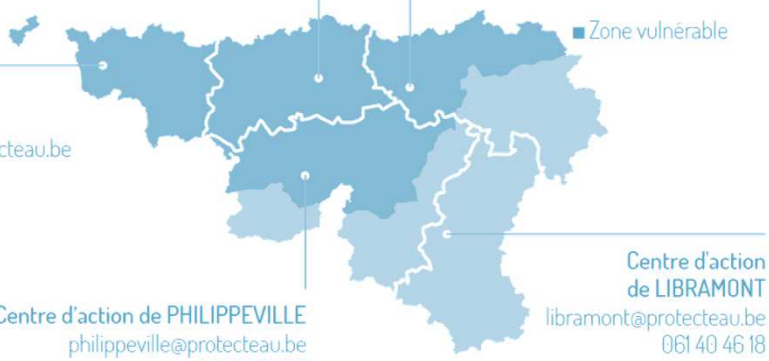

Centre d'action de MARQUAIN
marquain@protecteau.be
069 67 15 51

Centre d'action de PHILIPPEVILLE
philippeville@protecteau.be
071 68 55 53

Centre d'action de LIBRAMONT
libramont@protecteau.be
061 40 46 18

Wallonie SPGE

Question

Peut-on implanter du miscanthus comme CVP?

<u>Non</u> *: sauf les miscanthus déjà en place (déclaré en 2021 à la PAC)*

Pourquoi?

- *Pas d'implantation possible sans désherbage*
- *Renouvellement au bout de 20 ans*